Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules. Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter. Ne renseigner les salaires moyens que lorsqu'ils sont calculés sur au moins trois personnes.

Catégories de postes équivalents : 4 CSP Par défaut, les catégories de postes équivalents sont les 4 catégories socioprofessionnelles (CSP).

Par défaut, le seuil de pertinence est fixé à 5 % (pour une catégorisation en 4 CSP). Pour toute autre catégorisation, il est fixé à 2 %. Remplacer 5 % par 2 Seuil de pertinence associé : 5% % si vous êtes dans ce cas.

catégorie socioprofessionn	tranche d'âge	rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		écart de écart après rémunération application du seu		nombre de salariés		validité du groupe (1=oui,	effectifs valides (groupes pris en	écart pondéré
elle (CSP)		femmes	hommes	moyenne	de pertinence	femmes	hommes	0=non)	compte)	politiere
	moins de 30 ans	25 528				2		0	0	0,00%
ouvriers	30 à 39 ans	23 442	24 390	3,9%	0,0%	1	1	0	0	0,00%
	40 à 49 ans		27 687				4	0	0	0,00%
	50 ans et plus	30 102	27 025	-11,4%	-6,4%	7	6	1	13	-6,39%
	moins de 30 ans	27 237	26 186	-4,0%	0,0%	15	1	0	0	0,00%
employés	30 à 39 ans	28 667				15		0	0	0,00%
	40 à 49 ans	28 477				27		0	0	0,00%
	50 ans et plus	28 007				40		0	0	0,00%
techniciens et	moins de 30 ans	36 986				1		0	0	0,00%
agents de	30 à 39 ans	35 631				2		0	0	0,00%
maîtrise	40 à 49 ans	33 105				4		0	0	0,00%
martise	50 ans et plus	37 926				7		0	0	0,00%
	moins de 30 ans							0	0	0,00%
_	30 à 39 ans							0	0	0,00%
	40 à 49 ans	32 758				1		0	0	0,00%
	50 ans et plus		54 884		_		3	0	0	0,00%
ensemble des salariés		29 113	32 542	10,5%		1	37		13	-6,4%

Pour des catégories de postes équivalents plus fines que les 4 CSP, dupliquer et insérer les lignes 12 à 15 après la ligne 19 autant de fois que nécessaire et modifier les intitulés de catégories d

Les effectifs valides représentent moins de 40 % des effectifs totaux. indicateur calculable (1=oui, 0=non):

indicateur d'écart de rémunération (%) : **INCALCULABLE** note obtenue sur 40:

#N/A

### 2- indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commmentaires pour les interpréter.

En l'absence de modification de votre part, les nombres de salariés sont calculés d'après les données renseignées pour l'indicateur d'écarts de rémunération (cellules grises).

\* Seules les augmentations individuelles du salaire de base sont à prendre en compte, qu'elles correspondent ou non à une promotion.

	nombre de salariés augmentés au cours de la période de référence *		nombre de salariés		taux d'augmentation		écart de taux d'augmen- tation	écart absolu de taux d'augmen-	écart en nombre équivalent de
	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	tation	tation	salariés
ensemble des salariés	1	0	122	15	0,8%	0,0%	-0,8%	0,8%	0,1

Il ne faut comptabiliser les salariés augmentés que parmi ceux qui entrent dans le calcul de l'index. La période de référence retenue pour évaluer la présence d'augmentations peut être allongée à deux ou trois ans. Son caractère pluriannuel peut alors être révisé tous les trois ans

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	1	Il y a eu des augmentations et les effectifs comportent au moins 5 femmes et 5 hommes.
écart absolu de taux d'augmentation (points de %) :	0,8	Un écart de taux d'augmentation est constaté en faveur des femmes.
écart en nombre équivalent de salariés :	0,1	Si ce nombre d'hommes supplémentaires avait bénéficié d'une augmentation, les taux
		d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.
note correspondant à l'écart absolu de taux d'augmentation :	35	
note correspondant à l'écart en nombre équivalent de salariés :	35	
note obtenue sur 35 :	35	

# 3- pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules. Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commmentaires pour les interpréter.

0,0

	nombre de sala: congé matern	pourcentage de salariés augmentés	
	total	augmentés**	augmentes
ensemble des salariés	2	0	0,0%

<sup>\*</sup> Les salariés à considérer sont les salariés revenus de congé maternité ou d'adoption (éventuellement prolongé par un congé parental) pendant la période de référence, et durant lequel sont intervenues des augmentations générales et/ou individuelles pour les salariés relevant de la même catégorie professionnelle, ou à défaut, pour l'ensemble des salariés de l'entreprise. Même si ces salariés ont été absents plus de la moitié de la période de référence, ils doivent être pris en compte pour le calcul de l'indicateur.

indicateur calculable (1=oui, 0=non) : indicateur de pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité (%) :

note obtenue sur 15:

Il y a eu au moins un retour de congé maternité avec augmentation pendant ce congé.

Les salariés de retour de congé maternité ou d'adoption, durant lequel des augmentations sont intervenues, n'ont pas tous été augmentés. Aucun point n'est accordé.

<sup>\*\*</sup> Les augmentations à prendre en compte sont celles qui sont intervenues soit pendant le congé maternité/adoption, soit à son retour, avant la fin de la période de référence.

## 4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commmentaires pour les interpréter.

	Nombre de haut	nombre de salariés du sexe sous- représenté		
	femmes	represente		
ensemble des salariés	7	3	10	3

<sup>\*</sup> Les rémunérations à considérer sont les rémunérations brutes annuelles par EQTP utilisées pour l'indicateur 1.

indicateur du nombre de salariés du sexe sousreprésenté parmi les 10 plus hautes rémunérations :

note obtenue sur 10:

**3 5** 

Les hommes sont sous-représentés parmi les salariés les mieux rémunérés.

# Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

#### Calculs automatiques, ne pas modifier.

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	0	INCALCULABL E		40	0
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	0,1	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	0	0	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous- représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10	10
Total des indicateurs calculables		40		60	
INDEX (sur 100 points)			INCALCULABL E		100

L'index est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75.